

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

CANAL DE SAINT-OMER

Département du PAS-DE-CALAIS (62) / Commune de CALAIS (62100)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Ecluse de la Citadelle et écluses de la Batellerie	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques Ecluse de la Batellerie repérable à partir de la carte marine SHOM et sur le site des Voies Navigables de France (cf. page 3). Ecluse de la Citadelle non directement repérable mais la carte scannée fournie par un service compétent (cf. page 2) permet de proposer une limite sachant que l'écluse de la citadelle semble avoir été détruite suite à des travaux.</p> <p>Positionnement connu précisément pour l'écluse de la Batellerie Positionnement douteux pour l'écluse de la Citadelle</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

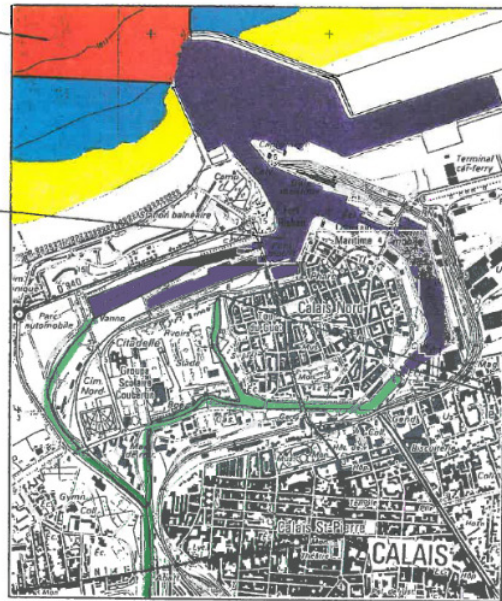


Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : Rapport du Conseil Supérieur de la Pêche (Avril 1992 / Délégation Régionale - Régions Haute-Normandie, Picardie, Nord Pas-de-Calais, Ile de France) transmis par la DIRM MEMN.

interdiction de pêcher, zone
de circulation des navires -
arrêté du 22/01/1992 - Préfecture
Maritime de Cherbourg

exercice de la pêche dans le
port - arrêté préfectoral
du 1/10/1947, modifié 12/05/1960



IGN - 2202 sud - 1 / 25000

LTM : texte non trouvé ;
par défaut, considérée comme
confondue avec la LSE

LSE : écluse de la citadelle et
écluses de la Batterie -
décret du 31/08/1898

LIM : confondue avec la LTM

Canal de Saint OMER
Département du PAS-de-CALAIS
Interface Fluvial / Maritime
Limites administratives et textes
réglementant la pêche

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE - D.R. 1

Recherche(s) complémentaire(s) :

Repérage de l'écluse de la Batellerie sur le [site](#) de VNF (Voies Navigables de France) ; le site n'indique pas l'existence de l'écluse de la Citadelle.

